

EXTRAIT DU REGISTRE**HAUTES-PYRENEES****DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE D'AURE.****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Procuration	Qui ont pris part à la délibération
22	14		14

Date de la convocation : 17/04/2023

Date d'affichage : 17/04/2023

Séance du 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le Lundi 24 Avril à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean PAUCIS.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien	x			
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine		x		
LANTENANT Boris		x		
MOUNIQ Jean		x		
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine		x		
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse (Secrétaire de séance)	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain	x			
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès /LACOTE Régine Suppléante	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa/ IGLESIAS Marie- Christine Suppléante	x			

Délibération n°2023-34**Objet : Vote du Budget Primitif 2023 : ENERGIE RENOUVELABLE**

VU l'instruction comptable M4 (1) ;

VU la délibération n°2023-32 en date du 24 avril 2023, adoptant le Compte Administratif de l'année 2022 ;

VU la délibération n°2023-33 en date du 24 avril 2023, approuvant l'affectation des résultats 2022 ;
Monsieur le Président porte à la connaissance du Comité Syndical le Budget Primitif de l'année 2023, relatif au Budget annexe ENERGIE RENOUVELABLE.

RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2023 065-246500136-20230424-DE_2023_34-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

DECIDE, de voter le Budget Primitif 2023 relatif au Budget Annexe ENERGIE RENOUEVELABLE :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte le Budget Primitif relatif au Budget Annexe ENERGIE RENOUEVELABLE, pour l'exercice 2023 comme suit :

TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 80 346.00 €
Recettes : 80 346.00 €

TOTAL SECTION INESVTISSEMENT

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 0.00 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme au registre.

Le Président précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président
Jean PAUCIS

La Secrétaire de séance
Maryse PUYAU



RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2023 065-246500136-20230424-DE_2023_34-DE